



Abus de confiance sur placement d'une forte somme d'argent

Par **Petuli84**, le **30/01/2016** à **13:49**

Bonjour ,
voici bientôt 3 ans , mon ex petit ami a déposer sur mon compte Bourso (qu'il m'a fait ouvrir sous prétexte que la carte bancaire était gratuite) une forte somme d'argent , cet argent il l'a placé en bourse . il y a eu une plus value. A notre séparation en sept 2014, il a vidé ce compte , hors en novembre 2015 les impôts me réclame un l'impôts sur cette plus value34777€ majoration comprise , puisque j'ignorais qu'il fallait déclarer cette plus value (plus value que j'ignorais a l'époque) !!!! j'ai du le menacer pour qu'il me verse la somme sur mon compte SG , (en dépression depuis pour moi), au bout de 2 mois , ouf , une partie de la somme est sur mon compte , mais il en manque (un peu plus de 2000€) a ce jour il ne répond plus au tel....je n'ai jamais "osée" porter plainte de peur qu'il prenne la fuite , j'hésite a le faire réellement maintenant ...Question : si je porte plainte pour abus de confiance et manipulation , la Loi va t'elle reconnaître que cette argent lui appartient et que de ce fait , il doit en assumer l'intégralité et la responsabilité a payer ? vais je etre mise hors de cause ? Merci , je suis entre "à 2 doigts de peter les plombs et une certaine mise en veille de mon cerveau...)
Merci beaucoup ...